



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 28 MAI 2020 - 18H30

Le 15 mars 2020, les Miramasséens choisissaient le premier magistrat de la commune et son équipe.

En raison de la crise sanitaire du COVID-19, l'entrée en fonction des élus a été décalée.

Le décret publié au *Journal officiel* du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus lors du premier tour au 18 mai. La première réunion du conseil municipal doit se tenir entre le 23 et le 28 mai.

Le conseil municipal d'installation, au cours duquel le maire et son conseil municipal seront élus, se tiendra, pour Miramas, le jeudi 28 mai à 18h30, selon un protocole spécifique :

- > Pour respecter les mesures de distanciation, les élus se réuniront à la salle Colomb.
- > La réunion se tiendra à **huis clos**.
- > L'ordre du jour sera limité pour réduire la durée de la réunion.

Ordre du jour des délibérations :

- N°1 - Décision de siéger en huis clos
- N°2 - Élection du Maire
- N°3 - Fixation du nombre d'adjoints
- N°4 - Élection des adjoints au Maire
- N°5 - Charte de l'élu local

Contacts presse

> Betty Reboul : Journaliste – Relations presse – 06 63 44 33 03 - b.reboul@mairie-miramas.fr

> Véronique Barbetti : Directrice Communication, numérique, événementiel et tourisme - 06 31 00 53 61 - v.barbetti@mairie-miramas.fr

